

# L'Incontournable

Ce qu'il faut retenir de l'actualité - 06 avril 2021

N° 12



## VISITES DE CHANTIER & RÉCEPTION

Les visites de chantier et réceptions sont tolérées depuis le début de la crise sanitaire. Attention cependant à ce que le client se munisse d'une attestation de déplacement dérogatoire (il semble que ce soit la case « Déménagement » qui doit être cochée car elle vise notamment les « déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, insusceptibles d'être différés ») et d'une convocation de l'entreprise.

Fédération française du Bâtiment de l'Essonne

## SONDAGE CONJONCTURE

### SEULS VOS RETOURS NOUS PERMETTENT D'AGIR

En ce début de mois d'avril, votre fédération réalise une nouvelle enquête de conjoncture. Si nous vous sollicitons régulièrement, c'est que vos retours de terrain sont le support essentiel pour témoigner des difficultés rencontrées par les professionnels du Bâtiment.

Vos réponses sont indispensables, elles permettent à vos élus d'agir auprès des décideurs et de défendre la profession. **Nous comptons sur vous !**

**JE RÉPONDS AU SONDAGE**

## FRANCE RELANCE - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

### DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT



Dans le cadre du Plan de relance, 4 214 projets de rénovation énergétique des bâtiments de l'État ont été sélectionnés pour un montant de près de 2,7 milliards d'euros. Au 30 mars 2021, la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) dénombrait 3 006 projets encore à attribuer (d'ici la fin d'année) sur l'ensemble du territoire. Les projets s'avèrent majoritairement inférieurs à 100 000 € et prioritairement destinés aux PME. [Consulter la liste des projets](#)

## L'AIDE AU RECRUTEMENT D'ALTERNANTS PROLONGÉE

Selon le décret du 31 mars 2021, publié au Journal officiel le 1er avril 2021, l'aide exceptionnelle au recrutement d'alternants est prolongée pour les contrats signés du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2021. Le montant de l'aide unique à l'apprentissage est également revalorisée pour les contrats signés du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2021. Pour la 1<sup>ère</sup> année d'exécution du contrat, cette aide s'élève ainsi à 5 000 euros pour un mineur et à 8 000 euros pour un majeur (pour les diplômés préparant le niveau bac au maximum et pour les entreprises de moins de 250 salariés).

L'aide exceptionnelle pour les contrats

d'apprentissage est prolongée dans les mêmes conditions que précédemment. L'aide exceptionnelle pour les contrats de professionnalisation est prolongée pour les niveaux allant jusqu'au master, pour toutes les entreprises, ainsi que pour les CQP ou les contrats de professionnalisation expérimentaux.



## VISIOCONFÉRENCES

### GÉRER SA TRÉSORERIE

en temps de crise

JEUDI 8 AVRIL à 11h

**JE M'INSCRIS**

### RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Tout ce que vous devez savoir !

JEUDI 15 AVRIL à 11h

**JE M'INSCRIS**

**INNOVER**  
POUR BÂTIR



ÉVÈNEMENT  
**INNOVATION**  
**BÂTIMENT**

13 AVRIL 2021 À PARTIR DE 16 H

À suivre en direct  
sur la chaîne **YouTube** de la FFB